



APPEL A COMMUNICATION

39^{ème} CONGRES DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DE CRIMINOLOGIE

----- DATE LIMITE PROLONGEE au 15 octobre 2023 -----

*Congrès de criminologie
de l'Association Française de Criminologie
avec le soutien de
l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice*

**Des savoirs criminologiques aux pratiques
professionnelles
10 ans après la Conférence de consensus
sur la prévention de la récidive :
Etat des lieux et perspectives**

Conformément à son objet visant à rapprocher tous ceux dont les activités se rapportent au phénomène criminel et à promouvoir la recherche et les enseignements de toutes les disciplines qui participent au développement de la criminologie, l'AFC s'emploie depuis plusieurs années à définir les contours d'une **criminologie d'émancipation** en s'inspirant d'autres pays étrangers, et notamment du Canada, qui disposent d'une histoire, d'une culture et de structures institutionnelles parfois différentes des nôtres.

En 2013, la tenue puis les préconisations de la **Conférence de consensus sur la prévention de la récidive** par le ministère de la Justice ont constitué une étape importante en France pour dépasser les discours idéologiques sur le sujet en posant le principe de la **nécessité du recours aux savoirs criminologiques** comme fondements théoriques, pratiques et méthodologiques des politiques publiques à mettre en œuvre pour les institutions en charge de la prévention et de la répression de la délinquance. L'AFC s'y était beaucoup investie car cette approche rejoignait les missions qu'elle s'est données depuis sa création dans les années 1960.

Il sera donc question ici de savoir ce qu'il est advenu plus de dix ans après des préconisations émises et ce, y compris, au regard de problématiques plus récentes :

- Devront à cette fin être repérées les données les plus récentes sur la réalité des formes de délinquance qui mobilisent nos institutions, mais aussi le monde de la recherche, les politiques, les mouvements sociaux et l'opinion publique.

- Sera aussi analysé et discuté ce que la criminologie apporte aujourd'hui à la mesure de l'évolution de la réalité de la délinquance et à l'évaluation des politiques publiques dans ce domaine : les savoirs criminologiques qui sont mobilisés – quand ils le sont - sont-ils les mêmes dans toutes institutions en charge de la prévention et de la répression de la délinquance ? Et doit-on - et si oui comment y parvenir ? – tendre vers une culture criminologique mieux partagée entre les institutions en charge des réponses pénales ?

- Aujourd'hui, outre la question récurrente du développement de la criminologie en tant que discipline universitaire, qu'en est-il des formations dans les écoles professionnelles, et de l'évolution des pratiques dans les institutions pénales au regard de l'évolution des statuts des différentes professions mobilisées dans au niveau pénal et des formations qui leur sont dispensées dans toutes les nouvelles disciplines mobilisées. Quelle incidence ces statuts et ces formations ont-ils générés par rapport aux développements des savoirs criminologiques et à leur mise en œuvre ?

Ce sujet sera abordé par rapport à son impact sur tout du champ pénal depuis les politiques de prévention de la délinquance, la phase d'enquête par la police et la gendarmerie, jusqu'à la saisine des juridictions en passant par l'audience et l'exécution des peines par l'administration. Y seront abordées les évolutions des réponses pénales pour les auteurs d'infractions, mineurs et majeurs, et pour les victimes de celles-ci.

- L'analyse à faire de ces mutations en cours sur le terrain, le plus souvent à bas bruit, sera confrontée à la réalité du discours public sur la réalité de la délinquance et les politiques mises - ou à mettre - en œuvre aujourd'hui : il semble bien en effet que la conviction qui semblait acquise et partagée à la suite de la conférence de consensus selon laquelle **l'efficacité de la peine par rapport au risque de récidive** devait être la cible de toute politique pénale ait été quelque peu perdue de vue depuis dans le discours public comme au stade de l'élaboration de la loi. Pourquoi ? Comment y revenir ? Et qu'en est-il effectivement de cette recherche de l'efficacité de la prévention de la récidive aux différentes étapes des politiques et mesures prises au stade de la prévention de la délinquance, des enquêtes et poursuites, des jugements et de l'exécution des peines ?

1. Les problématiques susceptibles d'être proposées par les communications :

1.1 L'influence des mobilisations sociales et du traitement spécialisé par types de délinquance sur le recours à la criminologie par les professionnels

Ce congrès pourra ainsi être l'occasion d'observer et d'analyser comment les mutations s'opèrent, notamment à travers de nouvelles approches répondant à la spécificité des infractions pénales visées (délinquance sexuelle, violences intrafamiliales, délinquance

liée aux addictions, terrorisme, etc.) ou en lien avec la montée en puissance des attentes des victimes d'infractions dans le champ pénal.

1.2 Les évolutions des réponses s'appuyant sur des savoirs criminologiques

Devraient être en particulier au centre des débats :

-Les évolutions des outils et méthodes de repérage des causes permettant de définir les *sens du crime* et celles des évaluations du risque de récidive ;

-Les effets constatés concernant de nouvelles *peines* ou outils : libération sous contrainte, bracelets anti-rapprochements, etc... ;

-Les nouvelles réponses pénales en amont et en aval des juridictions tels que la « justice restaurative », la justice « résolutive de problèmes », et les nouveaux programmes ou méthodes visant à faire évoluer le rapport à la loi des personnes majeures ou mineures placés sous-main de justice.

1.3 Les évolutions de l'agencement des regards croisés et l'influence de la recherche sur les pratiques professionnelles

Un point devrait être fait de façon générale sur l'évolution de la place prise depuis le développement de la pluridisciplinarité dans les politiques pénales, non seulement au niveau des disciplines elles-mêmes, mais quant aux évolutions des missions de tous les professionnels qui en relèvent dans leur agencement avec les réponses apportées par nos institutions à la prévention et à la répression de la délinquance.

Face à ces évolutions la question de l'efficacité des politiques mises ainsi en œuvre sera au centre des débats mais aussi celle des éthiques propres à chaque discipline dans leur rapport aux publics concernés. Comment, sur ces enjeux de plus en plus complexes y compris en termes de respect des libertés individuelles, le monde de la recherche et l'université contribuent-ils à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques et des pratiques professionnelles des institutions ?

1.4 L'aménagement de ces mutations et les principes de la procédure

Seront aussi évalués les effets de l'aménagement de ces mutations au regard des règles de procédure qui garantissent le respect des principes d'un procès équitable : impartialité du juge, débat contradictoire, etc., ainsi que sur le partage de la culture criminologique sur le terrain entre les services et les juridictions ou entre les différentes fonctions judiciaires.

2. Objectifs

Le projet de ce congrès recouvre donc un double objectif :

- Dresser un état des lieux de l'évolution des pratiques professionnelles se fondant sur des savoirs criminologiques, et ce, 10 ans après la conférence de consensus sur la prévention de la récidive ;

- Dessiner des perspectives d'évolution ou de recommandations.

3 Public visé

Tous les acteurs du champ pénal :

- la justice au sens strict, les institutions qui la constituent et y sont étroitement liées : judiciaire, pénitentiaire et PJJ, avocats, police, gendarmerie, enquêteurs sociaux, etc. - y compris en intégrant les formations de ces professionnels dans les différentes écoles ou structures de formation pluridisciplinaires

- les partenaires de la justice que sont les professionnels des disciplines de la criminologie : psychiatres, psychologues, mais aussi sociologues, anthropologues, géopoliticiens, le secteur associatif spécialisé, etc.

Ainsi que :

- les responsables de la sécurité publique non « spécialisés » concernés : élus, secteur associatif, journalistes...

Comité scientifique :

Le Comité scientifique regroupe plusieurs membres du conseil d'administration de l'AFC et des praticiens, chercheurs et universitaires.

Il est composé comme suit :

Ludovic BERNARDEAU (Trésorier AFC), Maître de conférences HDR, Droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Nanterre

Alain BLANC (vice-président AFC), Magistrat honoraire.

Carole DAMIANI, Docteure en psychologie clinique, directrice de l'association d'aide aux victimes PAV75.

Jean DANET, Avocat honoraire, maître de conférence honoraire à l'Université de Nantes, ancien membre du CSM.

Sarah DINDO, Consultante et formatrice probation SPIP, ancienne responsable des publications de l'Observatoire international des prisons

Bruno DOMINGO (AFC), Maître de conférences en Science Politique à l'Université Toulouse.

Nicolas ESTANO (vice-président AFC), Psychologue clinicien, EPS Ville Evrard, Expert près la Cour d'appel de Paris.

Michel FLAUDER, Responsable du département probation et criminologie de l'ENAP.

Jean-Pierre GUAY, Professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, membre du centre international de criminologie comparée (CICC).

Martine HERZOG-EVANS, Professeure de droit privé et sciences criminelles HDR, à l'Université de Reims.

Astrid HIRSCHMANN (AFC), Professeure des universités en psychologie clinique et pathologique, à l'Université de Caen.

Aurélien LANGLADE (AFC), Docteur en droit, Responsable de la cellule recherche et analyse criminologiques au Service central de lutte contre la criminalité organisée de la police nationale (DCPJ/SDLCO).

Jacques de MAILLARD, Directeur du CESDIP, Université Versailles St-Quentin-en-Yvelines.

Philippe POTTIER (vice-président AFC), ancien Directeur de l'ENAP.

Elen VUIDARD (Présidente AFC), Officier de gendarmerie, Conseillère à la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, Ministère de la Justice.

Anne WYVEKENS, Directrice de recherche au CNRS.

Informations pratiques :

Date : vendredi 26 janvier et samedi 27 janvier 2024 matin

Lieu : Auditorium du Tribunal judiciaire de Paris – Parvis du tribunal de Paris- 75017 PARIS

Organisateur : Association Française de Criminologie

Procédure de soumission :

Les contributions peuvent être de nature théorique ou empirique. Une attention particulière sera apportée au fait qu'elles s'inscrivent dans la perspective des 10 ans de la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive.

Toutes les soumissions feront l'objet d'une évaluation menée par le comité scientifique, qui se garde la possibilité d'orienter les propositions de communication dans l'un des axes du congrès.

- Réception des propositions de communication avant le ~~15 septembre~~ **15 octobre 2023**

- Notification d'acceptation ou de refus par le comité scientifique : **fin octobre 2023**

Les participants sont invités à soumettre une proposition de communication en langue française qui ne dépassera pas **500 mots, bibliographie minimale comprise (5 titres) + 5 mots clés**. Elle sera rédigée en Times New Roman 12, interligne simple.

Les communications dureront 20 minutes.

Merci d'indiquer également le titre de la proposition, le nom de l'auteur (ou des auteurs) et les coordonnées professionnelles et adresse mail.

Propositions à envoyer à : congresafc2024@gmail.com